



Communiqué de presse

Virus Covid - 19 : mesures prises par le Conseil départemental de la Mayenne

Suite à l'intervention du Président de la République face à la propagation du virus Covid-19 et sa décision de fermer dès lundi et jusqu'à nouvel ordre, les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités, **Olivier Richefou, Président du Conseil départemental de la Mayenne a pris un ensemble de mesures pour soutenir cette annonce et protéger nos compatriotes les plus vulnérables.** Ces mesures sont prises par précaution jusqu'au 31 mars (et au-delà si l'évolution de la situation le nécessite).

1/ Activation du plan de continuité d'activité du Conseil départemental pour assurer la continuité du service public départemental et répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption.

2/ Annulation de tous les événements et rassemblements organisés sur les sites ouverts au public appartenant au Conseil départemental :

- Fermeture du Musée archéologique départemental de Jublains, du château de Sainte-Suzanne et du Musée départemental Robert Tatin à Cossé le Vivien ;
- Annulation de toutes les visites de groupes programmées sur le chantier d'Espace Mayenne ;
- Annulation de la session plénière du Conseil départemental prévue le 30 mars.

- Tous les autres services de l'administration restent ouverts au public et en fonctionnement normal.

3/ Mesures spécifiques dédiées aux collèges au regard de leur fermeture

- Les agents des collèges qui ne seraient pas redéployés au sein des services pour assurer la continuité d'activité pourront, sur le principe du volontariat, proposer leurs services à leur domicile pour assurer des gardes d'enfants et venir en soutien à l'élan de solidarité collectif.

- Afin d'éviter le gaspillage des denrées alimentaires périssables stockées dans les cantines, celles-ci seront distribuées à des organismes caritatifs dans chaque secteur géographique concerné.

- Des ordinateurs seront mis à disposition dans la mesure du possible aux collégiens n'en disposant pas afin que ces derniers puissent suivre dans les meilleures conditions l'enseignement à distance. Les modalités de mise en œuvre de cette mesure seront précisées très prochainement.

Contact

Nathalie Moreau

Tél. : 02 43 66 53 38 - Portable : 06 88 49 33 95 - Courriel : nathalie.moreau@lamayenne.fr